



Règlement

VTT-24 :

Course populaire de VTT, se déroulant pendant 24 heures, par équipes de maximum 8 participants avec possibilité de concourir seul sur un parcours alternant chemins gravier, pâturages et portions asphaltées, formant une boucle d'environ 4,5 kilomètres, à parcourir le plus grand nombre de fois possible. Le classement s'effectue en fonction du nombre de tours par catégorie.

Elle se déroule à Château-d'Oex. Départ à 12h00 le 22 septembre 2018, arrivée le 23 septembre 2018 à 12h00.

Conditions de participation : Toute personne née entre 2000 et plus âgée pour les catégories Solo et Défi. Pour les équipes de 4 à 8 coureurs, toute personne née en 2004 et plus âgée avec minimum 2 participants majeurs par équipe. Les jeunes nés en 2003 et 2004 ne sont autorisés à prendre part qu'à une des deux épreuves (Gymkhana ou VTT-24). **Une autorisation d'un représentant légal est nécessaire pour les participants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans révolu le jour du départ.**

Catégories :

- **Solo** : homme (né en 2000 et avant)
- **Solo** : dame (née en 2000 et avant)
- **Défi** : 2 coureurs (participants nés en 2000 et avant)
- **Equipe femmes** : de 4 à 8 coureuses (minimum 2 participantes majeures, les autres nées en 2004 et avant). L'intégralité de l'équipe doit être composée de femmes.
- **Equipe hommes** : de 4 à 8 coureurs (minimum 2 participants majeurs, les autres nés en 2004 et avant).
- **Equipe mixtes** : de 4 à 8 coureurs (minimum 2 participants majeurs, les autres nés en 2004 et avant) ; les équipes ne correspondant pas aux proportions ci-dessous, seront classées en catégorie Equipe hommes :

| <u>Nb de participants par équipe</u> | <u>Nombre d'hommes maximum</u> | <u>Nombre de femmes minimum</u> |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 4 | 3 | 1 |
| 5 | 3 | 2 |
| 6 | 4 | 2 |
| 7 | 4 | 3 |
| 8 | 5 | 3 |

Finance d'inscription :

| | | |
|--------------|---------------------|-----------------|
| | avant le 30.06.2018 | dès le 1.7.2018 |
| Par personne | Fr. 90.- | Fr. 110.- |

Inscriptions :

Inscription uniquement via le site internet www.vtt-24.ch ou www.mso-chrono.ch.

L'inscription sera prise en considération au moment du versement de la finance d'inscription. Aucune inscription sur place n'est possible. Le retrait d'un membre d'une équipe sera remboursé à concurrence de 50% uniquement sur présentation d'un certificat médical valable.

Sont compris dans l'inscription : repas du samedi soir, un petit déjeuner et un prix souvenir.

Si l'organisateur doit annuler l'épreuve, en cas de force majeure, une somme forfaitaire de Fr. 40.- par participant sera retenue pour couvrir les frais d'organisation. Aucun recours ne pourra être prononcé contre l'organisation.

Délai d'inscription : 19 septembre 2018 à 23h59.

Camping :

Des emplacements de camping 6 m. x 6 m. (tentes non fournies) sont attribuées aux équipes. L'espace est augmenté à 6 m. x 9 m. pour les équipes de 6 à 8 coureurs.

Du courant électrique 240V (faible intensité) est mis à disposition, ce dernier n'est à utiliser que pour l'éclairage ou des chargeurs 12V. Afin de bénéficier de ce dernier vous devez vous munir d'un enrouleur de minimum 50 m.

Pour des raisons de sécurité, les groupes électrogènes, feux et barbecues sont strictement interdits sur le camping.

Les emplacements de camping sont accessibles avec un véhicule pour le dépôt du matériel jusqu'à **11h00** le samedi 22 septembre et devront être libérés pour le dimanche 23 septembre 2018 à 16h00. Un parking est à disposition en dehors de la zone camping. Les véhicules sont acceptés dans la zone camping pour autant qu'ils ne dépassent pas le périmètre attribué.

Chaque équipe doit entreposer ses déchets dans des sacs poubelles qui devront être déposés dans les containers mis à disposition et s'engage à conserver l'emplacement en parfait état durant son séjour. Douches et WC sont également mis à disposition des participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation subis par les participants sur le terrain de camping. Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites. Un parc à vélos non surveillé est mis à disposition des participants.

Assurance :

Chaque participant doit avoir une couverture assurance accidents ainsi qu'une couverture responsabilité civile valable. L'organisation décline toute responsabilité :

- en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent ;
- en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une mauvaise appréciation du concurrent (non adaptation de la façon de rouler aux conditions du terrain ou surestimation de ses capacités physiques) ;
- en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état du matériel personnel ;
- en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité spécifiques ;
- en cas de vol, de dégradation ou de perte d'objets ou de matériel survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

Matériel :

Les vélos utilisés doivent être du type Vélo Tout Terrain. Les vélos de type BMX ou cyclocross ainsi que les vélos munis d'une assistance électrique sont interdits. Le port du casque est obligatoire. Les éclairages avant et arrière sont obligatoires en période nocturne (lampe puissante conseillée). Le port d'éléments réfléchissants est fortement recommandé. Les plaques de cadre doivent rester visibles. Les changements de cadre ainsi que l'assistance extérieure (spectateur, mécanicien, etc...) sont formellement interdits sur le parcours, seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée. Les assistances entre les tours sont par contre libres pour toutes les catégories.

Relais et pénalités :

Les relais s'effectuent obligatoirement et uniquement dans la zone prévue à cet effet. Seul un coureur par équipe est autorisé sur le parcours. Les relais effectués hors zone seront pénalisés d'un tour. Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre, chaque équipe gère ses relais comme elle le souhaite. Il est impératif d'effectuer le parcours avec son VTT (dessus, en le poussant, ou en le portant). Le parcours doit être effectué en entier même en cas de problème technique. Un tour entamé doit être terminé dans le sens de la course. A chaque départ de nuit, tout concurrent doit avoir un éclairage avant/arrière en état de marche sous peine d'un tour de pénalité. Seuls les participants et les commissaires sont autorisés à se trouver à l'intérieur de la zone de relai. Toute autre présence ou aide externe sera sanctionnée d'un tour de pénalité.

Si une équipe abandonne, elle se doit d'en avertir l'organisation sous peine de se voir refuser son inscription lors des éditions ultérieures.

Puce électronique :

Chaque concurrent reçoit une puce électronique. Celle-ci doit être fixée à la cheville droite durant tout le parcours, toujours visible et au-dessus de tout vêtement. Elle sert à la comptabilisation des tours.

Chacun est responsable de sa puce et doit la restituer à la fin de la manifestation. Chaque puce perdue sera facturée Fr. 100.- au chef d'équipe.

Parcours :

Des contrôles seront mis en place sur le parcours durant toute la durée de la manifestation. Toute personne reconnue coupable de tricherie sur le parcours sera immédiatement exclue de la course de même que son équipe.

Le parcours emprunte des axes goudronnés. Les équipes devront respecter en priorité le code de la route et les consignes des commissaires de course lorsque les conditions de sécurité l'exigent. Les équipes doivent se conformer au parcours tracé. Tout au long de l'épreuve, les équipiers devront respecter le site traversé et sont priés de ne pas abandonner de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet. Le circuit est ouvert aux reconnaissances dès le samedi matin 10h00. Les reconnaissances ne doivent se faire qu'à VTT ou à pieds. La reconnaissance se fait sous la responsabilité des coureurs. Aucun engin motorisé autre que ceux de l'organisation ou des secours n'est autorisé à parcourir le circuit pendant et en dehors de l'épreuve.

Equipes :

Chaque équipe est représentée par un chef d'équipe. Il se charge de faire le lien entre l'organisateur et les membres de son équipe. Un participant ne peut courir que dans une seule équipe. Chaque personne ne se soumettant pas à ces directives sera mise hors course de même que l'équipe ou les équipes pour lesquelles elle a participé.

Classement :

Le classement sera établi selon le nombre de tours réalisés. Seront récompensés par un prix : Les trois premiers de chaque catégorie.

Tout tour débuté avant dimanche 12h00 et terminé avant dimanche 12h30 sera comptabilisé. En cas d'égalité de tour, l'équipe franchissant la première la ligne d'arrivée lors de son dernier tour sera classée devant.

Secours :

Un poste de secours fixe est mis en place dans l'infirmierie de la salle des fêtes. Ce poste sera tenu par une équipe de samaritains agréés.

Réclamations :

Les réclamations sont recevables, par écrit, dans les 15 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Seul le chef d'équipe sera l'interlocuteur du jury de course.

L'organisation est seule qualifiée pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires sont habilités à pénaliser les actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

Droits à l'image :

Des photos et des vidéos seront réalisées durant la manifestation. De par sa participation, chaque concurrent autorise la diffusion de ces images et renonce de ce fait à tout droit y relatif.

Modification du règlement :

L'organisateur se réserve le droit de changer le présent règlement. Le chef de chaque équipe est responsable de s'informer régulièrement en consultant le site www.vtt-24.ch.

Généralités :

En cas de litige, la version française du présent règlement fait foi.

Château-d'Oex, le 22 février 2018

